

Maîtriser la consommation de l'espace en Ardèche

L'artificialisation des sols désigne la diminution globale de la part des sols affectés aux **Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF)**. Elle fait partie des causes principales de l'érosion de la biodiversité¹ et compromet l'activité agricole.

En France, **20 000 hectares d'espaces naturels** sont artificialisés chaque année (moyenne **2006/2016**).² Cela correspond à environ deux fois la superficie de la ville de Paris. Les surfaces artificialisées sont majoritairement destinées à l'**habitat** (68%) et à l'**activité commerciale et industrielle** (25%).³

Ce taux évolue non seulement plus rapidement que la population mais est aussi supérieur à la moyenne européenne. En **2012**, la surface artificialisée s'élevait à **5,5%** du territoire métropolitain contre une moyenne de **4%** en Europe.⁴ Si aucune action n'est engagée d'ici **2030**, une surface équivalente à celle du Luxembourg pourrait être artificialisée.

En région **Auvergne-Rhône-Alpes**, sur la période **2009-2017**, la moyenne annuelle de la consommation foncière, s'est élevée à **3500 hectares** par an ; une superficie correspondant à la surface totale de deux communes ardéchoises.

En **Ardèche**, environ **180 hectares** sont artificialisés par an. Au rythme actuel, une surface équivalente à deux fois celle du lac d'Issarlès est ainsi consommée chaque année.

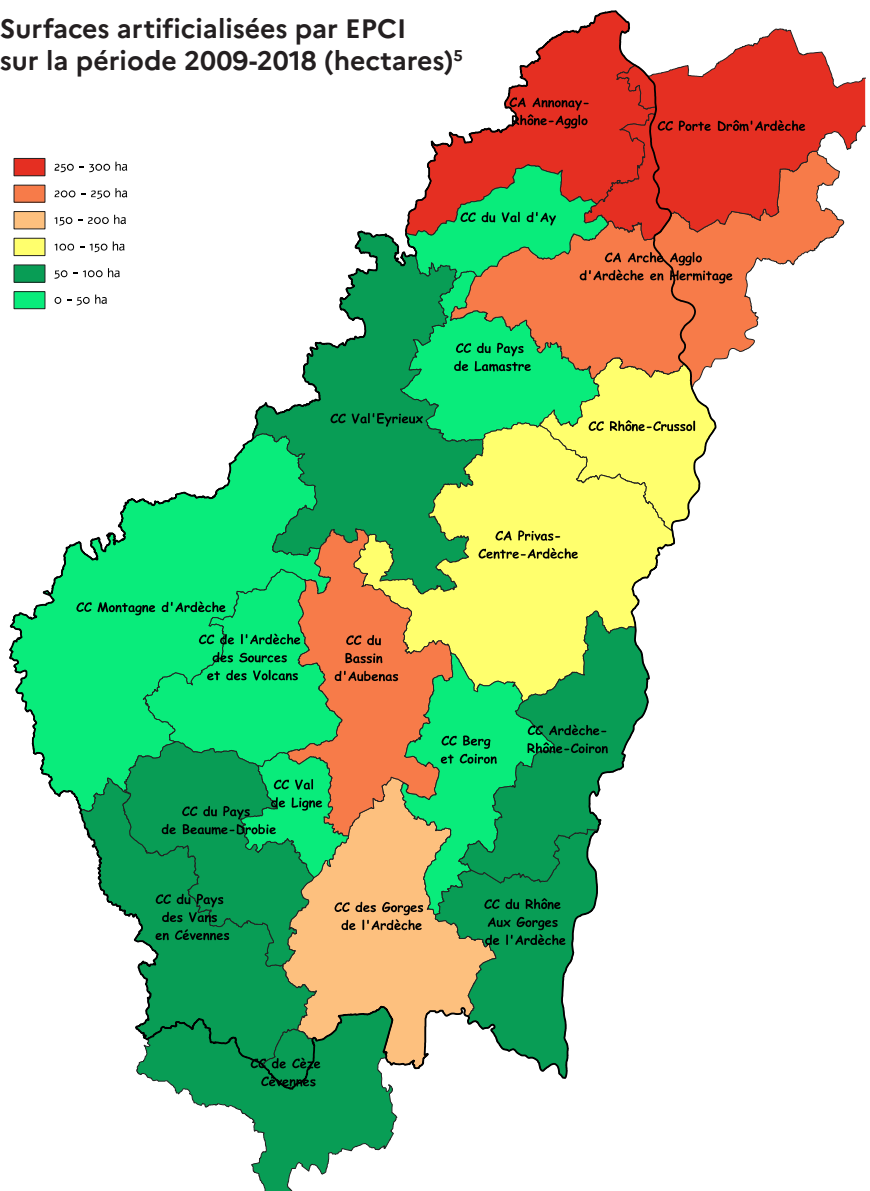


ENAF
artificialisés
2009-2018
180 ha/an⁵

1 100 M²
artificialisés
par nouvel habitant
en Ardèche⁵

Chiffres-clés de la consommation foncière en Ardèche

Surfaces artificialisées par EPCI sur la période 2009-2018 (hectares)⁵



» Les meilleures terres agricoles sous pression

Depuis les années 1970, en France, le mode de développement de l'habitat s'est orienté vers un urbanisme pavillonnaire, particulièrement consommateur d'espace. Le choix des ménages ardéchois pour un habitat individuel impacte fortement et durablement les territoires, et favorise le mitage. Si la consommation de l'espace et l'étalement urbain ont tendance à s'atténuer au cours des dernières années, ils restent préoccupants dans le département.

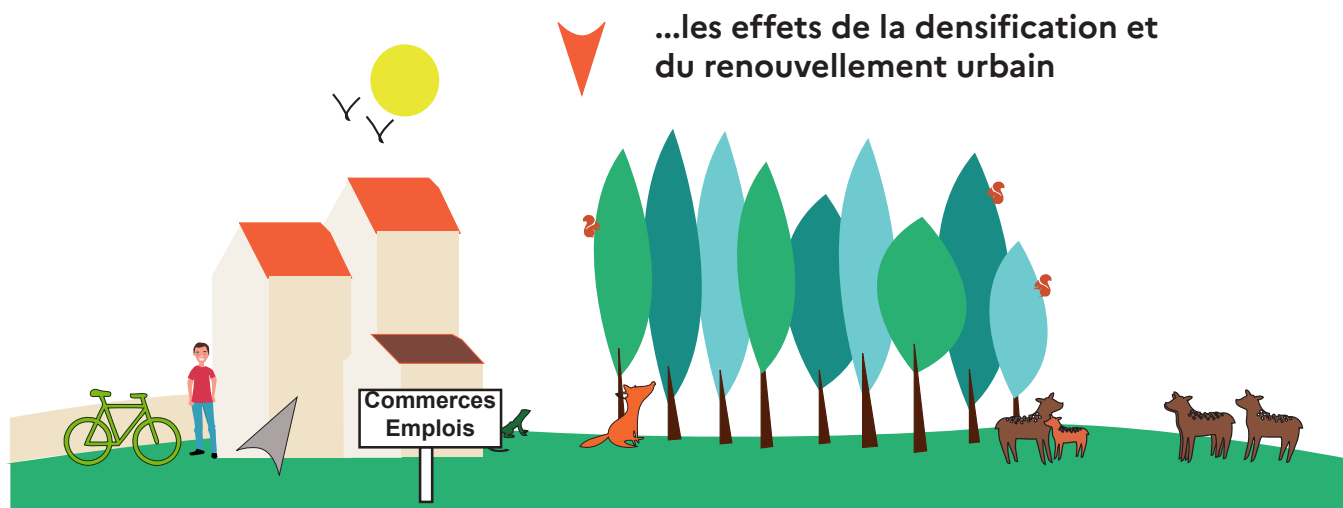
En Ardèche, l'urbanisation est particulièrement concentrée sur les plaines, facilement urbanisables. Sur un territoire aux reliefs contrastés, la pression foncière s'exerce donc principalement sur les terres arables, les plus propices à l'exploitation agricole, alors qu'elles devraient être préservées au service des ressources alimentaires de demain. Les terres arables représentent une surface de **4 %** du territoire ardéchois contre une moyenne de **30 %** à l'échelle du territoire national.⁶

Priver les exploitations agricoles de leurs meilleures terres risque de compromettre leur équilibre global et aussi les pratiques agricoles sur une surface bien plus importante. Malgré les améliorations apportées par la planification urbaine et rurale, la consommation de ces espaces reste trop rapide, y compris dans les territoires où la population et les emplois n'augmentent pas.⁷

» La consommation d'espace



Habitat pavillonnaire dispersé + part importante des résidences secondaires
+ urbanisation des terres agricoles + importance des zones d'activités
=
Etalement urbain
Fragmentation des milieux naturels, agricoles, forestiers
Perte de biodiversité
Intensification des déplacements motorisés individuels
Eloignement des populations aux services et à l'emploi
Coûts induits pour les collectivités (infrastructures à mettre en place)



«Protéger la biodiversité parce qu'elle nous protège»⁸

>> La maîtrise de la consommation du foncier

Un cadre juridique renforcé, boîte à outil d'une gestion durable du foncier : se développer sans gaspiller

Face au constat de surconsommation d'espaces, d'étalement urbain et de perte de biodiversité, un cadre juridique a été développé, pour contenir la consommation de l'espace : lois SRU (2000), Grenelle (2010), ALUR (2014), et de la biodiversité, de la nature et des paysages (2016). **Le plan biodiversité (2018) reprend dans ses objectifs la limitation de la consommation d'espaces pour atteindre «zéro artificialisation nette» (ZAN).**

L'État s'engage

L'État en Auvergne-Rhône-Alpes a validé le 18 mai 2020 la **stratégie régionale Eau-Air-Sol**. En matière de consommation d'espaces, les objectifs fixés sont :

- >> **Atteindre** l'objectif de «zéro artificialisation nette» à l'échelle de la région à l'horizon **2040**
- >> **Réduire** à l'échelle régionale la consommation foncière réelle d'au moins **50 %** en 2027

En Ardèche, l'État veille ainsi à l'équilibre des projets en terme de consommation de l'espace, au travers de l'avis donné sur les documents de programmation que sont les SCoT, PLU(i) et PLH.

Des leviers pour atteindre les objectifs fixés par le gouvernement

« Éviter, réduire, compenser »⁹ : «toute artificialisation devrait être compensée par une renaturation»¹⁰

- >> **Préserver** durablement les Espaces Naturels Agricoles et Forestiers
- >> **Maîtriser** l'offre nouvelle par le renouvellement urbain
- >> **Accroître** la densité du développement par le recours à de nouvelles formes urbaines
- >> **Reconvertir** les friches industrielles et commerciales
- >> **Revitaliser** les centres (villes, bourgs, quartiers)
- >> **Lutter** contre la vacance des logements : **20 000**¹¹ logements vacants en **2017** en Ardèche (**10 %** du parc)

>> Favoriser les opérations de qualité : les éco-quartiers

Remobiliser les espaces disponibles au sein d'un village

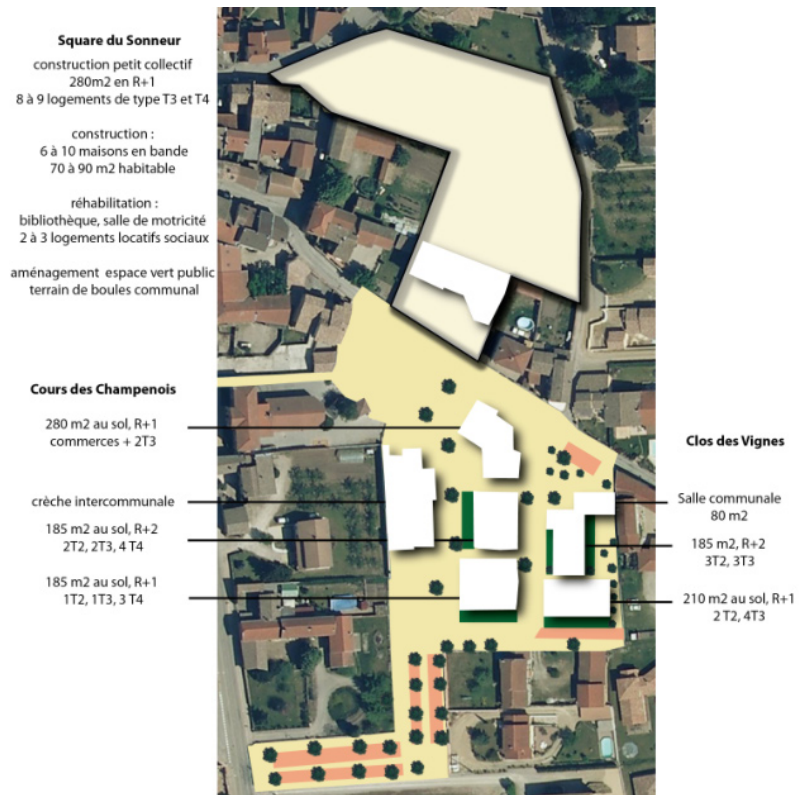
La commune de Champagne est contrainte par la présence de la RD 86 et de la voie ferrée. Le projet, structuré par des espaces publics, unit anciens et nouveaux quartiers et s'articule autour du développement d'un centre intercommunal de services.



La salle communale du Clos des Vignes, un équipement de quartier



Les logements pour personnes âgées du Clos des Vignes



Sources : Geoportail, mairie de Champagne et CAUE 07

➤ L'Observatoire national de l'artificialisation des sols

BIODIVERSITÉ, TOUS VIVANTS !
PRESERVER LA BIODIVERSITÉ,
C'EST PROTÉGER LE VIVANT !



La plateforme Internet «artificialisation des sols» ouverte en juillet 2019, permet de suivre l'évolution de l'artificialisation, à l'échelle de chaque commune, depuis 2009. Les données sont actualisées annuellement et agrémentées de données d'évolution de la démographie, nouveaux habitants, nouveaux emplois... Les données d'occupation des sols sont obtenues à partir des fichiers fonciers mis à disposition par le ministère des finances (DGFiP) et retraitées par le CEREMA¹² ; elles sont en libre accès sur le portail national.

➤ En savoir plus :

<https://biodiversitetousvivants.fr/observatoire-national-de-lartificialisation-des-sols>

➤ L'OCS-GE Ardèche : la connaissance des dynamiques foncières

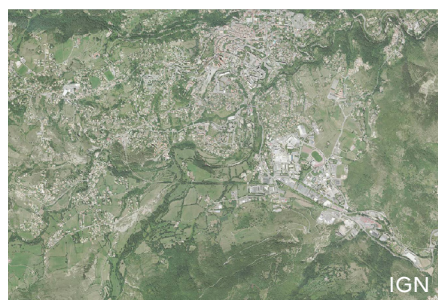
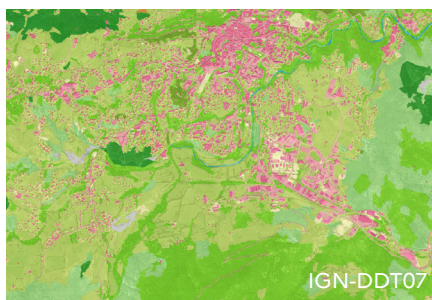
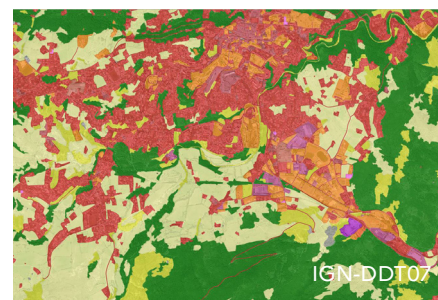


photo aérienne



couverture du sol



usage des sols

La connaissance du territoire demande un suivi toujours plus fin de l'évolution de l'occupation des sols. Pour répondre à ces besoins, la DDT de l'Ardèche, le SCoT Centre-Ardèche, le SCoT Ardèche-Méridionale, le Conseil Départemental et l'IGN se sont engagés dans une démarche partenariale de production de **données d'occupation du sol à grande échelle (OCS-GE)**, permettant d'apprécier à la fois la couverture des sols (ex : une forêt) et ses usages (ex : loisirs, sylviculture).

A partir de 2021, l'OCS-GE devrait être produite de manière automatisée sur l'ensemble du territoire français.

➤ L'EPORA

L'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône Alpes (EPORA) intervient maintenant sur l'ensemble du département. Il met sa compétence en ingénierie foncière à profit pour accompagner les collectivités locales, afin d'affiner leurs projets, d'anticiper ou de construire des stratégies foncières.



Références

- ¹et ² Objectif «Zéro Artificialisation Nette» : Quels leviers pour protéger les sols - Dossier de présentation - France Stratégies - 2019 - www.strategie.gouv.fr
- ³ Données Biodiversité tous vivants ! - études Cerema Hauts de France - L'artificialisation et ses déterminants d'après les fichiers fonciers - période 2009-2017 - chiffres au 1er janvier 2017
- ⁴ Objectif «Zéro Artificialisation Nette» : Quels leviers pour protéger les sols - Rapport - France Stratégies - 2019 - www.strategie.gouv.fr - taux Corine Land Cover
- ⁵ Calculs issus de la plateforme Biodiversité tous vivants ! - <https://biodiversitetousvivants.fr/observatoire-national-de-lartificialisation-des-sols>
- ⁶ Agreste - <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/>
- ⁷ Biodiversité tous vivants ! - <https://biodiversitetousvivants.fr/limiter-la-consommation-des-espaces-et-preserver-les-milieux>
- ⁸ Plaquette «Préserver la biodiversité, c'est protéger le vivant !» - <https://biodiversitetousvivants.fr>
- ⁹ Guide d'aide à la définition des mesures Eviter, Réduire, Compenser - CEREMA - 2019 - <https://www.cerema.fr/fr/actualites/guide-aide-definition-mesures-eviter-reduire-compenser>
- ¹⁰ Alice Colsaet, Artificialisation des sols : Quelles avancées politiques pour quels résultats ? - IDDRI - 2019
- ¹¹ Données INSEE
- ¹² Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement